

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022-42-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, ZA d'Armanville 50700 VALOGNES, pour la réalisation d'un branchement électrique chez Monsieur et Madame COUTELLER dans une maison située 5 du Puits 50760 BARFLEUR le vendredi 10 juin 2022 de 8h à 18h,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits Rue du Puits le vendredi 10 juin 2022 de 8h à 18h. Cette interdiction sera matérialisée par un panneau Route Barrée et un panneau Stationnement Interdit.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Aucune tranchée ni pose de fil aérien ne seront autorisées.

Article 4 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 18 mai 2022

Pour le Maire

L'adjointe par délégation



Christine HAMEL DORDONNAT